

Les vacances de sièges épiscopaux en Normandie ducale puis royale (XI^e-XIII^e siècles)

Cet article se donne pour objet l'examen des vacances épiscopales dans le duché de Normandie depuis le milieu du XI^e siècle jusqu'à la charnière de l'an 1200. À la différence des vacances dans les diocèses anglais, celles qu'ont connues les diocèses normands pendant cette période n'ont jamais fait l'objet d'une analyse approfondie¹, les spécialistes se contentant de les signaler dans le cadre d'études plus larges (surtout sur les élections épiscopales)². Pour l'époque dont il s'agit, la Normandie semblerait offrir un champ d'études particulièrement riche. Les invasions scandinaves du IX^e siècle ont provoqué de longues vacances dans les sièges épiscopaux de chaque diocèse normand, à l'exception de celui de Rouen. Une fois rétablie, la succession épiscopale normande ne s'est pas toujours poursuivie sans difficultés. Les élections de l'évêché de Sées, par exemple, où se trouve l'un des rares chapitres cathédraux réguliers existant au nord de la Loire, se caractérisent au XII^e siècle par des conflits fréquents entre chapitre et duc ce qui occasionne de vacances. D'autres diocèses, s'ils n'ont pas connu des perturbations de fréquence comparable, sont néanmoins touchés par d'inévitables périodes de vacance, dont certaines ont duré plusieurs années. Nous aurions souhaité pouvoir proposer ici un essai de synthèse qui tente en partie de combler le manque presque total d'études sur ce sujet, mais les contraintes d'espace ne le permettent pas. On se contentera donc d'un premier tour d'horizon, fondé sur un corpus constitué de textes narratifs et canoniques, ainsi que d'actes épiscopaux ou encore issus de la diplomatie capitulaire (chapitres, doyens, archidiaques, autres dignitaires) et seigneuriale. Ce corpus comporte encore beaucoup de lacunes et d'énigmes, faute d'études et d'éditions critiques, mais il nous semble qu'il ouvre de nouvelles perspectives, enrichissant entre autres nos connaissances des vacances des sièges épiscopaux normands.

Avant d'en arriver à l'analyse elle-même, commençons par quelques observations générales. Pour ce qui est de la délimitation chronologique, nous nous focalisons essentiellement sur la période allant du milieu du XI^e siècle jusqu'en 1216, année du décès de Jean sans Terre (1199-1216), dernier duc de la Normandie indépendante. Tout

¹ Roy HAINES, « The administration of the diocese of Worcester *sede vacante* 1266-1350 », dans *Journal of Ecclesiastical History*, t. 13, 1962, 2, p. 156-171 ; Margaret HOWELL, *Regalian right in medieval England*, Londres, Athlone Press, 1962 (University of London Historical Studies, vol. 9), p. 5-36 ; Lauren JARED, « English ecclesiastical vacancies during the reigns of William II and Henry I », dans *Journal of Ecclesiastical History*, t. 42, 1991, 3, p. 362-389 ; Mark BATESON, « The struggle over Canterbury *sede vacante* jurisdiction in the late thirteenth century », dans *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, t. 83, 2001, 3, p. 147-166.

² Daniel POWER, « The Norman Church and the Angevin and Capetian kings », dans *The Journal of Ecclesiastical History*, t. 56, 2005, 2, p. 205-234 ; François NEVEUX, « Les évêques normands et la conquête française », dans Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER et Véronique GAZEAU, eds., *1204. La Normandie entre Plantagenêts et Capétiens*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, p. 367-388 ; Jörg PELTZER, *Canon law, careers and conquest : episcopal elections in Normandy and Greater Anjou, c. 1140-c. 1230*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 4th ser., vol. 71), p. 73-169.

d'abord, il convient de souligner, au-delà de l'arbitraire de ses bornes chronologiques, que cette période s'inscrit dans une époque marquée par des changements historiques et ecclésiastiques importants. La Normandie elle-même, ancienne fondation scandinave, se distingue pendant ces années par une assimilation relativement rapide au monde franc et un succès politique sur la longue durée, alors que les mutations politiques et ecclésiologiques depuis la réforme grégorienne ont vu la papauté prendre peu à peu un ascendant marqué dans la société occidentale. En deuxième lieu, constatons que l'état souvent très lacunaire des sources sur l'histoire épiscopale normande a donné lieu à beaucoup de confusion sur la succession chronologique des évêques de la Normandie pendant la période qui nous retient. Pour ce qui est des années entre le renouvellement du pouvoir épiscopal sous le duc Richard I^{er} (943-996) et la fin du XI^e siècle, on rencontre souvent des informations contradictoires, tant dans les travaux d'érudits que dans ceux de spécialistes modernes³. Même lorsqu'on se retrouve sur le terrain un peu plus assuré du XII^e et du XIII^e siècle, le manque de sources claires et fiables nous empêche de savoir les circonstances précises entourant le décès d'un évêque et l'élection de son successeur, avec pour résultat que la durée de certaines vacances est peu claire. Le siège de Coutances, par exemple, est connu pour avoir été vacant au tournant du XIII^e siècle pendant un temps suffisamment long que Jean sans Terre a pu mettre à profit⁴, mais les sources ne nous permettent pas de trancher entre une durée de treize mois ou de seulement six semaines⁵. Il en va de même pour la longue « vacance » dans le diocèse voisin d'Avranches proposée par certains spécialistes pour la période entre 1194 et 1196, dont un réexamen récent suggère n'avoir duré que peu de temps, voire pas du tout⁶.

³ À ce sujet, voir Richard ALLEN, *The Norman episcopate, 989-1110*, thèse dactylographiée, 2 vol., University of Glasgow, 2009.

⁴ Thomas STAPLETON, éd., *Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, 2 vol., Londres, 1840-1844, vol. 2, p. 547.

⁵ La date du décès de l'évêque Guillaume de Tournebu est discutée. La *Gallia Christiana*, s'appuyant sur « un chronographe » (*ex chronographo*) de l'abbaye de Blanchelande, soutient qu'il est mort en 1202 (*Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, vol. 11, Paris, 1759, col. 877), date retenue par certains spécialistes modernes (Julie FONTANEL, éd., *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances. Etude et édition critique*, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 2003 (Sources inédites sur l'histoire du département de la Manche, vol. 1), n° 31, p. 129 ; David SPEAR, *The personnel of the Norman cathedrals during the ducal period, 911-1204*, Londres, University of London, 2006 (*Fasti ecclesiae Anglicanae. 1066-1300*), p. 93). La dernière mention datée que nous ayons de lui est celle de la dédicace de La Bloutière, le 3 mai 1200 (René TOUSTAIN DE BILLY, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, 3 vol., Rouen, 1874-1880, vol. 1, p. 285-286), tandis qu'une charte de Jean sans Terre du 28 décembre 1201 parle de l'élection de son successeur, Vivien, au siège coutançais (Thomas HARDY, éd., *Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensi asservati*, Londres, 1835, p. 4a). Les sources nécrologiques enregistrent l'obit de l'évêque sous diverses dates au mois de novembre (*Gallia Christiana*, *op. cit.*, vol. 11, col. 877 ; *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 24 vol., Paris, 1869-1904, vol. 23, p. 546, 552 ; R. TOUSTAIN DE BILLY, *Histoire de Coutances*, *op. cit.*, vol. 1, p. 286), tandis qu'il a été suggéré que la petite somme d'argent dont l'évêché vacant remit à l'échiquier suggère que l'évêque est mort en novembre 1201 (T. STAPLETON, éd., *Magni rotuli*, *op. cit.*, vol. 2, p. CCLII n. d). Or, sans preuve à l'appui, nous devons nous contenter de dater le décès de Guillaume au novembre 1200/1.

Il semble donc prudent, avant tout, de dresser un tableau des vacances connues entre 1050 et le début du XIII^e siècle (fig. 1). Celui-ci ne comporte que les vacances connues avec quelque certitude : en l'absence d'indication contraire, une lacune entre le décès d'un évêque et la première mention dans les sources de son successeur ne saurait être considérée en soi comme preuve suffisante d'une vacance⁷. C'est qu'en effet les sources écrites font souvent défaut, surtout dans la période avant 1130, avec pour résultat que même les évêques d'une grande réputation – Odo, évêque de Bayeux (c. 1049-1097), Geoffroi de Montbray, évêque de Coutances (1048/9-1093), Yves de Bellême, évêque de Sées (c. 1047/8-c. 1071) – n'apparaissent que sporadiquement dans les textes. La fin d'une vacance en revanche a été établie soit par la confirmation de la nomination de l'évêque par les individus ou groupes qui pesaient sur sa destinée (le duc, le chapitre, le pape), soit par la présence dans un document d'époque, typiquement un acte ducal ou épiscopal, d'un prélat portant le titre d'évêque ou d'évêque élu (*electus*), même si, dans ce dernier cas, celui-ci est connu pour n'avoir jamais été sacré. (C'est en effet qu'un évêque élu pouvait encore remplir une partie de ses fonctions⁸, créant ainsi une vacance « technique ».) Enfin, ce tableau ne comprend ni les absences de l'évêque vivant, qui avaient plusieurs raisons d'être, ni les vacances connues pour avoir duré moins qu'un mois.

En examinant ce tableau, ce qui nous frappe tout d'abord, c'est que la durée moyenne des vacances normandes (environ 770 jours, soit 2.1 années) est relativement courte en comparaison avec la durée constatée dans les diocèses anglais pendant cette même période. Le diocèse de Carlisle, par exemple, situé dans le nord-ouest de l'Angleterre, a connu une vacance de presque cinquante années entre 1156/7 et 1204⁹. Même si une telle vacance représente l'exception plutôt que la règle, on n'a guère de peine à constater d'autres exemples de vacances prolongées. Le diocèse de Lincoln, dont les limites s'étendaient de l'estuaire de l'Humber jusqu'à la Thames, a éprouvé une vacance de six ans et demi entre le 27 décembre 1166 et mai 1173, suivie d'une vacance « technique » de huit ans sous l'évêque élu Geoffroy Plantagenêt¹⁰, alors que celui de Bath et Wells a connu une vacance de presque sept ans entre août 1166 et avril 1173¹¹. Le spécialiste américain Everett Crosby estime en effet que les diocèses

⁶ Richard ALLEN, « À propos du décès de Guillaume I^{er} Burel, évêque d'Avranches : 1194 ou 1196 ? », dans *Revue de la Manche*, t. 54, 2012, fasc. 218, p. 3-15.

⁷ Cela semble être le cas dans au moins une tentative de comptabiliser les vacances dans les diocèses normands entre 1066 et 1216 : Everett CROSBY, *The king's bishops : the politics of patronage in England and Normandy, 1066-1216*, New York, Palgrave Macmillan, 2013, p. 43.

⁸ À ce sujet, voir Benoît-Michel TOCK, « Les vacances de sièges épiscopaux au XII^e siècle. Aspects diplomatiques », dans Jean-Louis CAUCHIES et Alain MARCHANDISSE, eds., *Sede vacante : la vacance du pouvoir dans l'Eglise du Moyen âge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2001, p. 153-169.

⁹ Diana GREENWAY, éd., *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1066-1300, II : Monastic Cathedrals*, Londres, University of London, 1971, p. 19.

¹⁰ ID., éd., *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1066-1300, III : Lincoln*, Londres, University of London, 1977, p. 2.

¹¹ ID., éd., *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1066-1300, VII : Bath and Wells*, Londres, University of London, 2001, p. 2.

anglais ont connu un total de 275 années de vacance entre 1066 et 1216¹², même si les incertitudes sont telles que ce chiffre doit être manié avec prudence. Or, ce n'est pas seulement la durée des vacances épiscopales anglaises qui se démarque mais le fait que tant de diocèses étaient souvent vacants au même moment. En effet, entre 1171 et 1173 les sièges de Lincoln, de Bath et Wells, de Chichester, de Hereford, d'Ely, de Winchester, de Carlisle et de Cantorbéry ont été tous vacants¹³. De l'autre côté de la Manche, en revanche, seuls les vacances dans les diocèses de Bayeux et d'Évreux pendant les années 1160, celles dans les diocèses d'Avranches et de Coutances au début des années 1180, et celles dans les diocèses de Coutances, de Lisieux et de Sées au tournant du XIII^e siècle semblent avoir coïncidé entre elles, et même alors seulement pendant quelques mois.

Mais avant de se pencher sur la signification de ces différences, il est important de rappeler rapidement le contexte plus large dans lequel s'inscrivent les vacances épiscopales anglo-normandes. On parle, bien sûr, du droit de régale qui permet au duc-roi de percevoir les revenus des évêchés vacants et de nommer aux bénéfices ecclésiastiques qui en dépendent. Les origines de ce droit en Angleterre sont discutées¹⁴, mais ce qui ne fait aucun doute c'est qu'à partir du règne de Guillaume le Roux (1087-1100) tous les ducs-rois, à l'exception d'Étienne (1135-1154), ont extorqué aux diocèses anglais les revenus pendant les vacances épiscopales. Pour ce qui est du duché normand, les spécialistes supposent qu'il n'aurait pas procédé différemment¹⁵ : l'enquête ordonnée par Philippe Auguste (1180-1223) en 1207 sur les droits d'élection et de régale révèle que le roi Henri II (1154-1189) tenait en main les revenus de l'archevêché de Rouen à la suite de la mort de l'archevêque Rotrou en 1183¹⁶, alors que les rôles de l'Échiquier montrent comment Richard Cœur de Lion (1189-1199) et Jean sans Terre ont pu profiter des vacances dans les diocèses d'Avranches, de Coutances et de Lisieux au tournant du XIII^e siècle¹⁷. En ce qui concerne les autres diocèses, ce n'est que le manque presque total de rôles de l'Échiquier normand qui nous empêche d'en savoir plus¹⁸.

¹² E. CROSBY, *The king's bishops*, op. cit., p. 43.

¹³ D. GREENWAY, éd., *Fasti*, II, op. cit., p. 4, 19, 46, 85 ; ID., éd., *Fasti*, III, op. cit., p. 2 ; ID., éd., *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1066-1300*, V : Chichester, Londres, University of London, 1996, p. 3 ; ID., éd., *Fasti*, VII, op. cit., p. 2 ; Julia BARROW, éd., *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1066-1300*, VIII : Hereford, Londres, University of London, 2002, p. 4.

¹⁴ Les auteurs médiévaux attribue à Guillaume le Roux la mise en place du système de la vacance pour s'attribuer les revenus, mais Margaret Howell estime que c'est Guillaume le Conquérant qui l'a importé de Normandie, son fils n'ayant fait qu'en abuser (M. HOWELL, *Regalian right*, op. cit., p. 7-12).

¹⁵ D. POWER, « Norman Church », op. cit., p. 209 ; Véronique GAZEAU, *Normannia monastica*, 2 vol., Caen, Publications du CRAHM, 2007, vol. 1, p. 52.

¹⁶ John BALDWIN, éd., *Les Registres de Philippe Auguste*, I : Texte, Paris, Imprimerie Nationale, 1992 (Recueil des historiens de la France. Documents financiers et administratifs, vol. 7), n° 18, p. 62-64.

¹⁷ T. STAPLETON, éd., *Magni rotuli*, op. cit., vol. 2, p. 361 (Avranches), 547 (Coutances) ; T. HARDY, éd., *Rotuli litterarum*, op. cit., p. 34-35 (Lisieux).

¹⁸ On ne possède que ceux pour les années 1180, 1184, 1195, 1198 et 1201-1203 (Vincent MOSS, « A new edition of the Norman Pipe Rolls », dans *Tabularia « Études »*, t. 6, 2006, p. 25-32).

Or, confronté aux circonstances anglaises, on s'attendrait à rencontrer, même en l'absence de tels renseignements financiers, des lacunes plus fréquentes et plus longues dans la succession épiscopale normande. En revanche, on a déjà noté la durée moyenne relativement courte des vacances épiscopales normandes, alors qu'à la différence de l'Angleterre les cas connus d'utilisation des revenus d'évêchés vacants n'ont souvent duré qu'une année (Rouen, 26 novembre 1183 - 17 novembre 1184) ou quelques mois (Lisieux, 19 octobre 1200 - 10 janvier 1201). Rappelons également que l'état souvent lacunaire des sources signifie que la durée de certaines vacances normandes pourrait avoir été beaucoup moins importante qu'elle ne le paraît, tandis que d'autres, telles que celles survenues dans le diocèse de Sées au XII^e siècle, ont à leur origine les conflits au sein du corps électoral plutôt que l'intention délibérée du duc-roi de s'approprier les revenus. Bref, la jouissance du droit de régale est présente dans la politique ducale à l'égard des vacances épiscopales normandes, mais elle ne semble pas avoir été la force agissante comme fut le cas en Angleterre. Il y a là une différence, subtile peut-être, mais une différence quand même.

Quoi qu'il en soit, la période de vacance d'un diocèse était évidemment un moment propice pour ceux qui souhaitaient voir avancer leurs intérêts respectifs, souvent au détriment de ceux de l'évêque. Dans le cas d'une vacance « technique » entre élection et consécration, l'évêque élu pouvait parfois s'efforcer d'asseoir son autorité en donnant des chartes soit comme *episcopus*, soit en tant qu'*electus*, comme les travaux de Benoît-Michel Tock l'ont par ailleurs montré¹⁹. Il en va de même en Normandie. L'évêque Guillaume I^{er} Burel d'Avranches, élu vers la fin de 1182, ne fut consacré, semble-t-il, qu'au début de 1184²⁰, mais il donna dans l'intervalle deux actes en tant qu'élu²¹. L'un de ses successeurs, Guillaume de Chemillé, donna à son tour une charte avant sa consécration²². Dans le diocèse voisin de Coutances, les sources diplomatiques épiscopales, dont certaines sont ignorées jusqu'ici, semblent montrer l'évêque élu Guillaume de Tournebu en activité dès le 20 juin 1181²³. Il s'intitule encore *Constantiensis electus* le 22 mai 1184²⁴, alors même que dans l'intervalle il

¹⁹ B.-M. TOCK, « Les vacances de sièges », *op. cit.*, p. 154-161.

²⁰ J. PELTZER, *Canon law*, *op. cit.*, p. 154 n. 381. Peltzer se trompe en disant que Robert de Torigni parle de l'élection de Guillaume en 1183 ; il y fait référence parmi les événements de 1182 (Robert de TORIGNI, *Chronique*, éd. Léopold DELISLE, 2 vol., Rouen, A. Le Brument, Libraire de la Société de l'histoire de Normandie, 1872-1873, vol. 2, p. 125).

²¹ Paris, Archives nationales, L 976, n° 1122 ; Harald MÜLLER, éd., *Päpstliche Delegationsgerichtsbarkeit in der Normandie : 12. und frühes 13. Jahrhundert*, 2 vol., Bonn, Bouvier 1997 (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia, vol. 4), vol. 2, n° 62, p. 167.

²² Brian KEMP, éd., *Twelfth-century English archidiaconal and vice-archidiaconal acta*, Woodbridge, Boydell Press, 2001 (Canterbury and York Society Series, vol. 92), n° 281, p. 177.

²³ Il s'agit d'une mention d'un acte perdu dans un inventaire de titres du prieuré de Saint-Georges de Bohon dressé en 1745 : « Donation faite aux religieux de Bohon par Guillaume, évêque de Coutances, à la sollicitation de Nicolas de Beuzeville de tout le droit de patronage de l'église de Saint Guingalois d'Auville. Donné à Saint Lo le 12 de kal(endes) de juill(et) 1181 ... Cotte 30. », Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire, H 251, fol. 110.

²⁴ Caen, Archives départementales du Calvados, H 7776.

donna au moins une charte dans laquelle sa qualité d'*electus* n'est pas précisée²⁵. Benoît Tock a montré comment un évêque élu pouvait commencer par donner avec autorité et assurance des actes dans lesquels il s'intitulait *episcopus*, avant de devoir céder et en donner d'autres comme *electus*²⁶, et on se demande si l'évêque Guillaume aurait agi de même.

Mais la question la plus intéressante qui se pose est sans doute de savoir qui s'occupait de l'administration de l'évêché pendant une période de vacance. En Angleterre, l'administration temporelle des diocèses vacants fut conférée aux proches du roi, tel Richard d'Ilchester, qui était *custos* de l'évêché de Lincoln de 1163 à 1173 et de celui de Winchester entre 1171 et 1173²⁷. Pour ce qui est de l'administration spirituelle, les sources nous montrent que le chapitre et les archidiaques en ont souvent assumé la responsabilité. Tel fut le cas dans les diocèses de Lincoln, de Salisbury et de Bath et Wells²⁸, ainsi que dans celui de Carlisle, où la garde de l'évêché vacant fut prise en main par l'archidiacre du diocèse qui dès les années 1180 s'intitule dans les actes *custos episcopatus*²⁹.

Pour ce qui est de la Normandie, les données sont souvent beaucoup moins nombreuses, faute d'études et d'éditions des actes, surtout en ce qui concerne les chartes capitulaires et archidiaconales. Même lorsque l'on possède une documentation assez abondante, on a du mal à discerner les acteurs locaux lors d'une vacance épiscopale. Pour le diocèse de Sées, par exemple, vacant à trois reprises entre 1157 et 1202, on possède non seulement un répertoire prosopographique des dignitaires du chapitre³⁰, mais un recueil en cours d'achèvement de presque 400 actes épiscopaux pour la période jusqu'en 1220³¹. Or, pour des raisons liées à la régularisation du chapitre en 1131, l'activité diplomatique des concurrents de l'évêque est fort

²⁵ Paris, Bibliothèque nationale de France, ms nouv. acq. fr. 21814, fol. 553.

²⁶ B.-M. TOCK, « Les vacances de sièges », *op. cit.*, p. 162.

²⁷ Charles DUGGAN, « Richard of Ilchester, royal servant and bishop », dans *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e sér., t. 16, 1966, p. 1-21.

²⁸ David SMITH, éd., *English Episcopal Acta IV : Lincoln 1186-1206*, Londres, Oxford University Press for the British Academy, 1986, p. XXIII n. 7 ; Brian KEMP, « Archdeacons and parish churches in England in the twelfth century », dans George GARNETT et John HUDSON, eds., *Law and government in medieval England and Normandy : Essays in honour of Sir James Holt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 341-364 aux p. 358-359 ; ID., éd., *English Episcopal Acta 18 : Salisbury, 1078-1217*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. XLVII.

²⁹ Henry SUMMERSON, « Old and New Bishoprics : Durham and Carlisle », dans David ROLLASON, Margaret HARVEY et Michael PRESTWICH, eds., *Anglo-Norman Durham 1093-1193*, Woodbridge, Boydell, 1994, p. 369-390 aux p. 376-377 ; David SMITH, éd., *English Episcopal Acta 30 : Carlisle 1133-1292*, Oxford, 2005, p. XXXVI-XXXVII.

³⁰ D. SPEAR, *The personnel*, *op. cit.*, p. 271-299 ; Pierre DESPORTES, Jean-Pascal FOUCHER, Françoise LODDÉ et Laurent VALLIÈRE, *Fasti Ecclesiae Gallicanae : répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500, IX : Diocèse de Sées, 1200-1547*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 65-176.

³¹ Richard ALLEN, « Mémoire et diplomatie : l'édition des actes des évêques de Sées (911-1220) », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. 133, 2015 pour 2014, 1-2, p. 91-112.

restreinte³² : on n'a que six actes donnés par un archidiacre seul pour la période qui nous retient³³, dont aucun ne peut être lié à une période de vacance épiscopale, et un nombre guère plus grand d'actes délivrés par le chapitre en tant qu'autorité diocésaine, dont l'écrasante majorité date d'un moment où le diocèse fut gouverné par un évêque de plein droit³⁴.

Une seule exception à cette lacune d'information, ignorée jusqu'à maintenant, nous est parvenue : parmi les témoins d'une charte de Guillaume de *Merula* (soit Le Mêle-sur-Sarthe, soit Le Merlerault)³⁵, qui ne porte malheureusement pas de date, mais est sans doute des années 1180, on retrouve un certain Odon d'Orgères, qualifié « alors gardien de l'évêché » (*tunc custos episcopatus*) lors de la vacance survenue à la suite du décès de l'évêque Froger (1159-1184/5)³⁶. La question qui reste en suspens est de savoir comment il parvint à s'installer ainsi. Les origines d'Odon sont obscures. La première mention datée que nous ayons de lui est de 1174, où il est décrit comme clerc de l'évêque Froger³⁷. Les clercs avaient une place et un rôle important dans l'entourage de ce prélat et dans l'administration du diocèse, mais, à la différence des clercs d'autres diocèses normands, aucun d'entre eux ne semble avoir été chanoine du chapitre cathédral³⁸. Parmi les principaux auxiliaires administratifs comptaient aussi les archidiacres, dont Jean, archidiacre d'Exmes (av. 1161-apr. août 1190), qui est mentionné dans environ 40 % des actes de son oncle, l'évêque Froger³⁹. Étant donnée la manière dont le chapitre régulier s'obstinait à défendre ses droits face aux autorités séculières⁴⁰, on doit se demander s'il avait donné son approbation à la garde de l'évêché par Odon, ou si plutôt l'influence de quelqu'un hors du chapitre, tel l'archidiacre Jean, dont l'archidiaconé avait été sécularisé par son oncle⁴¹, se cachait derrière son avancement. L'état très lacunaire des sources, voire leur absence totale, nous empêche évidemment d'en savoir davantage sur ce point. Sur les activités d'Odon, nous ne savons rien, mais le fait que la prébende de Rouvres, sise dans le diocèse de Sées, fut donnée au prieuré de Saint-Barbe-en-Auge par l'archevêque de

³² À ce sujet, voir Richard ALLEN, « The reform of the chapter of Sées (1131) reconsidered : the evidence of the episcopal *acta* », dans *The Journal of Ecclesiastical History*, t. 67, 2016, 1, p. 23-52.

³³ Charles Félix Hyacinthe de CHARENCEY, éd., *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, Alençon, Renaut-de Broise, 1889, p. 208 n° VII, 208-209 n° VIII, 211 n° XII, 402 n° V ; Alençon, Archives départementales de l'Orne, H 2196 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms lat. 11055, fol. 181v-182, n° 538.

³⁴ Évreux, Archives départementales de l'Eure, H 70 ; Alençon, Archives départementales de l'Orne, H 4, H 1621, H 1697, H 1706, H 1748, H 1791, H 2162.

³⁵ Le Mêle-sur-Sarthe, Orne, chef-lieu de cant. ; Le Merlerault, Orne, chef-lieu de cant.

³⁶ Caen, Archives départementales du Calvados, H 4335.

³⁷ Harald MÜLLER, « Das verwirkte Privileg. Zu Datum und Hintergrund der Dekretale *Si de terra* Alexanders III. (JL 13739) », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, 85, 1999, 1, p. 147-173 aux p. 169-171.

³⁸ Richard ALLEN, « Episcopal *acta* in Normandy, 911-1204 : the charters of the bishops of Avranches, Coutances and Sées », dans *Anglo-Norman Studies*, t. 37, 2015, p. 25-51 à la p. 49.

³⁹ R. ALLEN, « Mémoire et diplomatie », *op. cit.*, p. 110.

⁴⁰ J. PELTZER, *Canon law*, *op. cit.*, p. 115-135.

⁴¹ Sur l'archidiaconé d'Exmes, voir R. ALLEN, « Mémoire et diplomatie », *op. cit.*, p. 106-107.

Rouen pendant la vacance suggère qu'Odon serait intervenu plus comme autorité morale que comme autorité diocésaine⁴². Quoiqu'il en soit, on peut observer qu'Odon paraît avoir profité de sa position pour faire avancer sa carrière : il est l'un des deux seuls clercs sagiens connus pour avoir servi sous deux évêques successifs et comptait parmi les membres éminents de l'entourage du successeur de Froger, l'évêque Lisiard (1187/8-1201), qu'il servit comme chapelain⁴³.

Le chapitre de Sées, il faut en convenir, représente un cas à part parmi les diocèses normands. Non seulement la régularisation eut un impact considérable sur les activités du personnel dirigeant du diocèse, mais l'absence de sources capitulaires signifie que l'histoire du chapitre et de ses activités est encore très mal connue pour la période qui nous retient. Le manque de sources, ou l'absence de leur édition, rend aussi difficile l'étude d'autres diocèses tant bas qu'haut normands⁴⁴. Pour ce qui est de la Basse-Normandie, seul le chapitre de Bayeux nous offre une documentation riche et abondante, dont plusieurs cartulaires⁴⁵. L'évêché a connu deux périodes de vacance épiscopale au XII^e siècle. La première, survenue à la suite du décès de l'évêque Richard II (1107-1133), n'est connue que grâce au récit d'Orderic Vitalis et⁴⁶, d'une certaine manière, à l'enquête ordonnée par le roi Henri I^{er} (1100-1135) sur les fiefs de l'évêché en 1133⁴⁷. Sur l'administration du diocèse pendant l'interim, les sources ne nous offrent que fort peu d'indications.

Heureusement, elles sont beaucoup plus prolixes en ce qui concerne la seconde vacance, à tel point que l'événement constitue un point d'observation particulièrement intéressant. L'évêque Philippe d'Harcourt, parent et protégé de Galeran, comte de

⁴² *Sede autem Sagiensi vacante dominus archiepiscopus Rothomagensis dictae ecclesiae Sanctae Barbarae confirmavit praebendam de Rovris eidem ecclesiae misericorditer collatam cum omnibus ejusdem praebendae pertinentiis in perpetuum sine contradictione habendam et tenendam*, Caen, Archives départementales du Calvados, 2 D 1035 (acte de Lisiard, évêque de Sées). Rouvres, Calvados, cant. Falaise.

⁴³ Il tenait une position prééminente dans l'entourage épiscopal et se trouve dans plus de la moitié des actes de Lisiard pourvus d'une liste de témoins (23 actes sur 43, soit 53 %), R. ALLEN, « Reform of Sées », *op. cit.*, p. 43.

⁴⁴ Les archives des diocèses d'Avranches et de Coutances ont été en grande partie détruites lors du bombardement allié de Saint-Lô le 6 juin 1944 (Yves NÉDÉLEC, « Répertoire des bibliothèques et archives de la Manche », dans *Revue du département de la Manche*, t. 4, 1962, fasc. 16, p. 357-444, aux p. 402-405). En ce qui concerne certains diocèses haut-normands, tel celui de Lisieux, bien que les archives conservent une importante documentation il s'agit surtout de pièces tardives (François NEVEUX, *Bayeux et Lisieux : villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Age*, Caen, Éd. du Lys, 1996, p. 8-13).

⁴⁵ Valentin BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius ecclesiae Bajocensis (Livre noir)*, 2 vol., Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1902-1903 ; Eugène ANQUETIL, éd., *Le Livre rouge de l'Évêché de Bayeux*, 2 vol., Bayeux, Impr. de J. Tueboeuf, 1908-1911 ; Caen, Archives départementales du Calvados, 6 G 206 à 6 G 208 (Cartulaire de l'évêché de Bayeux, dit Livre noir).

⁴⁶ Marjorie CHIBNALL, éd., *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, 6 vol., Oxford, Clarendon Press, 1969-1980 (Oxford Medieval Texts), vol. 6, p. 428.

⁴⁷ Henri NAVEL, « L'enquête de 1133 sur les fiefs de l'évêché de Bayeux », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires Normandie*, t. 42, 1934, p. 5-80.

Meulan (1104-1166), meurt le 7 février 1163. Son successeur, Henri de Beaumont (1165-1204), ancien doyen du chapitre de Salisbury, ne fut élu qu'à l'été 1165 après une vacance de plus de deux ans et demie. Nous en ignorons les causes, mais il semble plus que probable qu'Henri II aurait exercé son droit régalien afin de profiter du riche temporel de l'évêché, largement usurpé depuis la fin du XI^e siècle, mais nouvellement recouvré par l'évêque Philippe⁴⁸. Le moment précis où le chapitre s'est rendu compte du fait que la vacance allait durer plus que quelques semaines ou mois nous échappe aussi, mais les données diplomatiques suggèrent qu'il reconnut que même le moindre retard entre la mort d'un évêque et l'élection de son successeur pourrait être source de difficultés. Afin de les éviter, le chapitre recherche tout d'abord le soutien du pape, dont témoignent quatre bulles données pendant la vacance qui confirment les possessions et les droits de l'église cathédrale de Bayeux. La première d'entre elle date du 16 février 1163, c'est-à-dire seulement neuf jours après le décès de l'évêque Philippe, et fut délivrée au chapitre bayeusain par le pape Alexandre III (1159-1181) pendant son séjour à Paris⁴⁹. Plus que tout autre évêque normand, l'évêque Philippe mise sur la papauté pour l'aider dans la réforme de son diocèse. Ses déplacements fréquents pour obtenir l'appui pontifical sont bien connus⁵⁰, et en recevant la bulle du 16 février 1163 il apparaît qu'un membre du chapitre, peut-être le doyen Guillaume, s'en est inspiré. Quoi qu'il en soit, le soutien de la papauté pendant ces années de vacance se devine également à travers les missions pontificales concernant l'église de Bayeux, confiées soit à des hommes liés au chapitre, tel Richard de Bohon, évêque de Coutances (1151-1179), ancien doyen de Bayeux, soit à des partisans de la réforme, tel Achard, évêque d'Avranches (1161-1170)⁵¹. C'est

⁴⁸ Sur l'évêque Philippe, voir Valentin BOURRIENNE, *Un grand bâtisseur : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163)*, Paris, Jean Naert, 1930 ; Sarell E. GLEASON, *An ecclesiastical barony of the middle ages : the bishopric of Bayeux, 1066-1204*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1936 (Harvard Historical Monographs, vol. 10), p. 26-35 ; Hubert DUPUY, *Recueil des actes des évêques de Bayeux antérieurs à 1205*, 2 vol., thèse dactylographiée, Paris, École des chartes, 1970, vol. 1, p. XV-XIX ; Thomas ROCHE, « A bishop and his conflicts : Philip of Bayeux (1142-63) », dans Paul DALTON, Charles INSLEY, Louise J. WILKINSON, eds., *Cathedrals, communities and conflict in the Anglo-Norman world*, Woodbridge, Boydell Press, 2011, p. 117-130 ; E. CROSBY, *The king's bishops*, op. cit., p. 211-213.

⁴⁹ V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 1, n° CLXXV (confirmation des églises de Gavray, de Ver et au Mesnil-Amand). Sur l'itinéraire d'Alexandre pendant cette période, voir Anne DUGGAN, « Alexander ille meus : the papacy of Alexander III », dans Peter CLARKE et Anne DUGGAN, eds., *Pope Alexander III (1159-81) : the art of survival*, Farnham, Ashgate, 2012, p. 13-49 à la p. 23. Pour les autres bulles papales données pendant la vacance, voir V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 1, n° CLXXVI (confirmation de la construction de l'autel de Saint-Gilles dans la cathédrale, le 17 octobre 1163/5 à Sens), CCXI (confirmation de la fondation de la prébende du Locheur, le 1^{er} mai 1164/5 à Chartres ?), CCXIV (confirmation de la donation de la prébende de Saint-Jean de Caen, le 7 février 1164).

⁵⁰ Grégory COMBALBERT, « Formation et déclin d'un réseau réformateur. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, et les évêques normands, entre le pape et le duc (fin des années 1130-1164) », dans *Annales de Normandie*, t. 63, 2013, 2, p. 3-48 aux p. 7-9.

⁵¹ Tous les deux ont été juges délégués du pape et ont tranché des conflits en faveur du chapitre : V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 1, n° XLIX (acte d'Achard d'Avranches du 21 avril 1164) et CXV (acte de Richard de Bohon du 3 janvier 1164).

peut-être aussi à cette période de vacance que l'on doit attribuer la rédaction d'une charte confirmative non datée de l'évêque Richard de Bohon relative à quatre églises, toutes situées dans le diocèse de Bayeux⁵², qui avaient été tout d'abord données à l'église de Bayeux sous l'évêque Philippe⁵³.

L'étude des sources révèle que le chapitre cathédral de Bayeux donna à son tour des chartes pendant la vacance, dont la première date du 25 février 1163⁵⁴. Les travaux de Benoît-Michel Tock ont déjà montré qu'il y a parfois un lien très étroit entre le développement de l'activité diplomatique du chapitre cathédral en tant qu'autorité diocésaine et la vacance de l'évêché⁵⁵. Peut-on alors imaginer que de telles circonstances auraient pu se produire à Bayeux ? Pour répondre à cette question, il faudrait disposer d'une édition critique de la diplomatique capitulaire bayeusaine, ce qui manque actuellement. Mais on peut remarquer tout de même que le chapitre de Bayeux, possédé d'un sceau dès au moins 1138⁵⁶, semble avoir eu, pendant la première moitié du XII^e siècle, une activité diplomatique non négligeable. On possède au moins sept actes capitulaires donnés avant 1163⁵⁷, dont un en original⁵⁸. Certes, ces actes révèlent que le plus gros client du chapitre n'est autre que le chapitre lui-même, mais ils démontrent qu'il a néanmoins estimé utile d'instrumenter à une date relativement précoce, du moins par rapport aux diocèses voisins⁵⁹. Dans ce contexte, les actes capitulaires donnés lors de la vacance ne semblent être rien de plus que la continuation d'une tradition diplomatique déjà bien établie.

⁵² V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 2, n° CCXCII. Bourrienne propose la date de « vers 1153 », sans donner de justification à cette information. Il s'agit des églises de Saint-Manvieu-Norrey (Calvados, cant. Bretteville-l'Orgueilleuse), de l'Épinay (auj. Cartigny-l'Épinay, Calvados, cant. Trévières), de La Folie (Calvados, cant. Trévières) et de La Bigne (Calvados, cant. Aunay-sur-Odon).

⁵³ V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 2, n° CCXCI.

⁵⁴ *Ibid.*, vol. 1, n° LXXIII. Voir également *Ibid.*, vol. 1, n°s LXXII, CXXXIII ; Robert de TORIGNI, *Chronique*, éd. L. DELISLE, op. cit., vol. 2, p. 273-275.

⁵⁵ Benoît-Michel TOCK, « Les chartes promulguées par le chapitre cathédral d'Arras au XII^e siècle », dans *Revue Mabillon*, n. s. 2 (= 63), 1991, p. 49-97 à la p. 59.

⁵⁶ *Hanc cartam in capitulo Bajocensi coram personis et minoribus recitatam confirmat etiam totus conventus Baiocensis, verbo et sui impressione sigilli*, Caen, Archives départementales du Calvados, H 1 (charte de fondation de l'abbaye d'Ardenne, 1138).

⁵⁷ V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 1, n°s LXXI, CVI, CXVIII, CXXIX, CXLIX ; vol. 2, n° CCCCLXXX.

⁵⁸ Caen, Archives départementales du Calvados, H 9090 (auparavant H non coté 70, fonds du Plessis-Grimoult, carton 8/2).

⁵⁹ Le manque d'éditions critiques, et la destruction des Archives de la Manche, rendent difficile toute tentative d'identifier les actes capitulaires les plus anciens des diocèses d'Avranches et de Coutances. Le cartulaire du chapitre d'Avranches ne contient que cinq actes capitulaires, dont quatre datent du milieu du XIII^e siècle ; l'autre ne comporte aucun élément de datation, mais est sans doute de la fin du XII^e siècle (Avranches, Bibliothèque municipale, ms 206, fol. 8-8v, 30-31v). Le premier acte capitulaire dans le cartulaire du chapitre de Coutances date de 1221 (J. FONTANEL, éd., *Cartulaire de Coutances*, op. cit., n° 287). Le plus ancien acte capitulaire sagien date de la fin des années 1180 (Évreux, Archives départementales de l'Eure, H 70).

Or, dans un certain sens la vacance de 1163 à 1165 représente une ligne de partage dans l'évolution de la diplomatie capitulaire : avant cette date, on ne possède aucun acte donné au nom de l'évêque et du chapitre, mais sous l'évêque Henri la situation s'inverse et le chapitre est associé à presque 6 % de ses chartes et ainsi à ses activités juridictionnelles⁶⁰. On se demande si ce rôle croissant ne reflète que des tendances générales dans l'évolution de la diplomatie médiévale, mais parmi les plus de 700 actes recueillis jusqu'à présent pour les évêques d'Avranches, de Coutances et de Sées pour la période jusqu'en 1210 seuls neuf sont donnés au nom de l'évêque et du chapitre⁶¹. Il en va de même en Angleterre. Pour n'en citer qu'un exemple, le chapitre de Salisbury, étroitement lié à celui de Bayeux, n'est associé à cinq actes épiscopaux sur les 252 donnés avant 1217⁶². Il semble donc que le chapitre bayeusain ait profité de la vacance pour obtenir un rôle plus actif dans l'exercice de la juridiction sur le diocèse. Dans le cadre de ce changement le doyen du chapitre s'affirme comme une figure clé. Le doyen Guillaume de Tournebu, juge délégué du pape pendant la vacance et futur évêque de Coutances⁶³, comptait parmi les membres éminents de l'entourage de l'évêque Henri qui, lors de son départ pour Rome en 1178, le nomma vicaire (*vicis*) du diocèse⁶⁴.

L'intervention conjuguée d'acteurs nombreux – papauté, évêques voisins, chapitre – pendant la vacance bayeusaine de 1163 à 1165 semble nous offrir, pour autant que l'on puisse en juger, un exemple des mesures qui pouvaient être prises pour combler l'absence du pouvoir épiscopal. Or, il est plus difficile, faute d'une documentation aussi précise et d'une étude approfondie qui reste à faire, de savoir s'il représente un cas typique. Tout au plus peut-on repérer quelques témoignages qui font écho aux circonstances bayeusaines, surtout en ce qui concerne l'intervention des évêques voisins. Ainsi, une chronique anonyme du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge ainsi qu'un acte du doyen et du chapitre de Lisieux révèlent que l'évêque Rotrou d'Évreux

⁶⁰ V. BOURRIENNE, éd., *Antiquus cartularius*, op. cit., vol. 1, n^{os} XLVIII, LVI, LXXV, LXXVIII, LXXIX, LXXXIV, XCVI, CXXIV, CXLVI, CXLVII ; Paris, Archives nationales, L 969, n^o 400 ; *Ibid.*, L 970, n^o 550 ; E. ANQUETIL, éd., *Livre rouge*, op. cit., vol. 1, n^o 238, p. 256.

⁶¹ Avranches : Avranches, Bibliothèque municipale, fonds Pigeon, ms 45, p. 355 ; Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 13v ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms lat. 5441 (2), p. 417 ; François-Nicolas DUBOSC, éd., *Cartulaire de la Luzerne*, Saint-Lô, Jacqueline fils, 1878, n^{os} XXXIX, p. 33-34, XLIII, p. 36-37. Coutances : Caen, Archives départementales du Calvados, H 7776 ; Paris, Archives nationales, L 973, n^o 789 ; Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 136 J non coté (2 Mi 175), copie de *Ibid.*, H 3447, détruit le 6 juin 1944. Il n'y a qu'un seul acte sagien donné au nom de l'évêque et du chapitre : il s'agit d'un acte non daté de l'évêque Sylvestre (Alençon, Archives départementales de l'Orne, H 6, fol. [10v-11]).

⁶² B. KEMP, éd., *English Episcopal Acta 18*, op. cit., n^{os} 120, 121, 127, 128, 236.

⁶³ H. MÜLLER, éd., *Päpstliche*, op. cit., vol. 2, n^{os} 23, 25.

⁶⁴ *Universis sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Will(el)mus Baioc(ensis) ecclesie decanus, perpetuum in domino salutem. ... Inde est quod universitati vestre presenti scripto duximus notificandum, quod cum dominus noster Henr(icus) Baioc(ensis) episcopus ad consilium Rome celebrandum profecturus, vices suas nobis in episcopatu Baioc(ensi) commisisset ... Actum est hoc anno ab incarnatione Domini MCLXXVIII, XI kal(endas) januarii*, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms lat. 10086, fol. 85v-86.

(1139-1165) a servi comme *custos* du diocèse de Lisieux lors de l'expédition en Terre sainte de l'évêque Arnoul en 1147⁶⁵. Le même Rotrou, promu au siège archiépiscopal (1165-1183), a été amené, semble-t-il, à intervenir dans les affaires paroissiales des diocèses suffragants à l'occasion de la vacance du pouvoir épiscopal, comme les recherches de Grégory Combalbert l'ont montré⁶⁶, tandis que la donation déjà citée d'une prébende lors de la vacance de l'évêché de Sées suggère que son successeur, l'archevêque Gautier (1184-1207), aurait agi de même. Par ailleurs, c'est le doyen de Rouen qui, comme son homologue bayeusain, s'occupe de « l'administration de tout l'archevêché » lors de l'absence prolongée de l'archevêque à l'étranger⁶⁷, et c'est le doyen et chapitre métropolitain qui, au deuxième tiers du XIII^e siècle, interviennent comme autorité diocésaine pendant les vacances du siège archiépiscopal⁶⁸. À Evreux, c'est le chanoine Luc, futur doyen du chapitre, à qui l'administration du diocèse est confiée à l'occasion du départ en 1191 de l'évêque, son parent, en croisade⁶⁹.

Mais si ces renseignements témoignent de l'existence de mesures à appliquer pendant un intérim, ce qui est clair c'est qu'on est loin de parler de procédures prescrites. On ne trouve pas de texte canonique ou diplomatique de notre période qui s'exprime expressément sur les mesures à prendre pendant une période de vacance, tandis qu'une lettre du chapitre de Reims envoyée à celui de Rouen sur la question de savoir à qui il appartenait de confirmer l'élection des évêques pendant la vacance du siège archiépiscopal suggère que de telles mesures étaient encore dans un état d'évolution au début du XIII^e siècle⁷⁰. En plus de l'absence apparente de procédures prescrites, constatons que le corpus de sources examiné jusqu'à présent, même en admettant qu'il est loin d'être exhaustif, offre très peu de mentions explicites de vacances. Les sources diplomatiques se démarquent par leur silence à cet égard : à titre d'exemple, aucune des chartes données lors de la vacance bayeusaine des années 1160 n'y fait référence. L'importance d'un tel silence reste un champ d'investigation à défricher, mais, à tout le moins, il semble témoigner d'un manque d'intérêt pour signaler la vacance au monde extérieur. Quoi qu'il en soit, les circonstances du deuxième tiers du

⁶⁵ *Recueil des historiens, op. cit.*, vol. 14, p. 502 ; Charles HASKINS, *Norman Institutions*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1918 (Harvard Historical Studies, vol. 24), p. 322-323, n° 2.

⁶⁶ Grégory COMBALBERT, *Gouverner l'église : évêque et paroisses dans la province ecclésiastique de Rouen (v. 1050-v. 1280)*, thèse dactylographiée, Université de Caen, 2009, p. 323-325.

⁶⁷ *Unversis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, Joha(n)nes Rothomagensis ecclesie decanus, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum in absentia venerabilis patris et domini nostri Walteri Rothom(agensis) archiepiscopi curam totius archiepiscopatus gereremus ...*, Rouen, Archives départementales de la Seine-Maritime, G 4487. Voir aussi *Ibid.*, 52 H 16.

⁶⁸ Grégory COMBALBERT, « Le premier siècle de l'officialité de Rouen (v. 1185-v. 1280) », dans Véronique BEAULANDE-BARRAUD et Martine CHARAGEAT, eds., *Les officialités dans l'Europe médiévale et moderne : Des tribunaux pour une société chrétienne*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 35-63 aux p. 48-49, 51.

⁶⁹ J. PELTZER, *Canon law, op. cit.*, p. 103.

⁷⁰ Sur cette lettre, voir Ludwig FALKENSTEIN, « Alexandre III et la vacance d'un siège métropolitain : le cas de Reims », dans J.-L. CAUCHIES et A. MARCHANDISSE, eds., *Sede vacante, op. cit.*, p. 3-37 aux p. 23-25.

XIII^e siècle montrent que l'époque se prêtait à la mise en place de mesures plus systématiques nées d'un processus progressif dont il reste encore à cerner les différentes étapes. À propos de ce processus, il serait intéressant de disposer d'études et d'éditions fournissant des points de comparaison pour tous les diocèses de la province de Rouen. À en juger par les quelques observations présentées ici, cette comparaison conduirait sans doute à remarquer des différences régionales assez prononcées. Il s'agit cependant d'un chantier à poursuivre.

Diocèse	Vacance	Sources
Avranches	25/26 avr. 1182 - fin 1182/ début 1183	Robert de TORIGNI, <i>Chronique</i> , éd. L. DELISLE, <i>op. cit.</i> , vol. 2, p. 125 ; Johannes RAMACKERS, éd., <i>Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge. 2. Bd. Normandie</i> , Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1937, n° 236.
Avranches	apr. 16 oct. 1197 - fin 1199	Rouen, Archives départementales de la Seine-Maritime, G 854 ; T. STAPLETON, éd., <i>Magni rotuli</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 2, p. 361 ; William STUBBS, éd., <i>Chronica magistri Rogeri de Houedene</i> , 4 vol., London, Longmans, Green, Reader, and Dyer (Rerum Britannicarum medii aevi scriptores, vol. 51), vol. 4, p. 37 n. 5.
Bayeux	mars/avril 1133 - 1134/5	M. CHIBNALL, éd., <i>Ecclesiastical History</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 6, p. 428 ; S. GLEASON, <i>Ecclesiastical barony</i> , <i>op. cit.</i> , p. 42.
Bayeux	7 fév. 1163 - été 1165	Anne DUGGAN, éd., <i>The correspondence of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury, 1162-1170</i> , 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 2000 (Oxford Medieval Texts), vol. 1, n° 55.
Bayeux	18/19 nov. 1204 - apr. 22 avr. 1205/av. 26 fév. 1206	J. PELTZER, <i>Canon law</i> , <i>op. cit.</i> , p. 138-141.
Coutances	22 mars ou 1 ^{er} juin 1179 - 1181/3	Paris, Archives nationales, L 974, n° 986 ; Jacques-Paul MIGNE, éd., <i>Patrologia latina cursus completus</i> , 221 vol., Paris, 1839-1904, vol. 201, col. 1248-1249, n° 136.
Coutances	nov. 1200/1 - av. 28 déc. 1201	T. STAPLETON, éd., <i>Magni rotuli</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 2, p. 547.
Évreux	fin 1164/début 1165 - 1170	Robert de TORIGNI, <i>Chronique</i> , éd. L. DELISLE, <i>op. cit.</i> , vol. 1, p. 356 ; vol. 2, p. 21-22.
Évreux	9 sept. 1179 - peu av. juil. 1181	Léopold DELISLE et Élie BERGER, éd., <i>Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie</i> , 4 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1916-1927 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), Introduction, p. 363 ; William STUBBS, éd., <i>Gesta regis Henrici Secundi Benedicti abbatis : the chronicle of the reigns of Henry II. and Richard I. A.D. 1169-1192 ; known commonly under the name of Benedict of Peterborough</i> , 2 vol., London, Longmans, Green, Reader, and Dyer, 1867 (Rerum Britannicarum medii aevi scriptores, vol. 49), vol. 1, p. 278.
Évreux	1 ^{er} juin 1192 - 1193	Lionel LANDON, <i>The itinerary of King Richard I, with studies on certain matters of interest connected with his reign</i> , London, Printed for the Pipe Roll Society by J. W. Ruddock & Sons, 1935 (Publications of the Pipe Roll Society, vol. 51), p. 64 ; J. BALDWIN, éd., <i>Registres</i> , <i>op. cit.</i> , n° 22, p. 68.
Lisieux	29 jan. 1103 - 1107	M. CHIBNALL, éd., <i>Ecclesiastical History</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 3, p. 20.

Lisieux	19 oct. 1200 - 10 jan. 1201	D. POWER, « Norman Church », <i>op. cit.</i> , p. 207 n. 9.
Rouen	8 ou 9 fév. 1110 - printemps 1111	M. CHIBNALL, éd., <i>Ecclesiastical History</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 6, p. 172.
Rouen	28 nov. 1128 - 28 mars 1130	Charles JOHNSON and Henry A. CRONNE, édés., <i>Regesta regum anglo-normannorum, 1066-1154</i> . 2. <i>Regesta Henrici Primi, 1100-1135</i> , Oxford, Clarendon Press, 1956, n° CCXIII ; Walter HOLTZMANN, éd., <i>Papsturkunden in England</i> . 3. Bd. Oxford, Cambridge, <i>kleinere Bibliotheken und Archive und Nachträge aus London</i> , Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1952, n° 26.
Rouen	26 nov. 1183 - 17 nov. 1184	J. BALDWIN, éd., <i>Registres</i> , <i>op. cit.</i> , n° 18, p. 62-64 ; J.-P. MIGNE, éd., <i>Patrologia Latina</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 201, col. 1300-1301, n° 173 ; « Ex Radulfi de Diceto », <i>Recueil des historiens</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 17, p. 622.
Rouen	16 déc. 1207 - 22 août 1208	<i>Gallia Christiana</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 11, col. 59.
Sées	23 jan. 1091 - 22 juin 1091	M. CHIBNALL, éd., <i>Ecclesiastical History</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 4, p. 234-236, 252.
Sées	29 mars 1157 - 20 déc. 1159	L. Delisle et E. Berger, édés., <i>Henri II</i> , <i>op. cit.</i> , Introduction, p. 367 ; Robert de TORIGNI, <i>Chronique</i> , éd. L. DELISLE, <i>op. cit.</i> , vol. 2, p. 179.
Sées	12 sept. 1184/5 - 1187/8	R. ALLEN, « Reform of Sées », <i>op. cit.</i> , p. 35 nn. 76-78 ; René LOTTIN, éd., <i>Chartularium insignis ecclesiae Cenomannensis quod dicitur Liber albus capituli</i> , Le Mans, E. Monnoyer, 1869 (Institut des provinces de France, vol. 2, 2 ^e sér.), n° CCCCLXVIII, p. 289 ; Caen, Archives départementales du Calvados, 2 D 1035.
Sées	23 sept. 1201 - 25 juin 1202	Auguste LE PRÉVOST, éd., <i>Orderici Vitalis angligenæ, coenobii uticensis monachi, historiæ ecclesiasticæ libri tredecim</i> , 5 vol., Paris, 1838-1855 (Société de l'histoire de France, vol. 13, 22, 39, 69, 79), vol. 5, p. 164 ; <i>Recueil des historiens</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 23, p. 489 ; Othmar HAGENEDER, Christopher EGGER, Karl RUDOLF et Andrea SOMMERLECHNER, édés., <i>Die Register Innocenz'III., 5. Pontifikatsjahr, 1202/1203</i> , Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1994, n° 68 [70].

Fig. 1 Vacances épiscopales normandes, 1050-1216

Les vacances de sièges épiscopaux en Normandie ducale puis royale (XI^e-XIII^e siècles)

Résumé

À la différence des vacances dans les diocèses anglais, celles qu'ont connues leurs homologues normands pendant le Moyen Âge central n'ont jamais fait l'objet d'une analyse approfondie. Sur la base d'un premier tour d'horizon des sources narratives, canoniques et diplomatiques, cet article vise à combler en partie cette lacune historiographique. Il focalise sur quelques études de cas, surtout la vacance survenue dans le diocèse de Bayeux entre 1163 et 1165, qui a vu l'intervention conjuguée d'acteurs nombreux (papauté, évêques voisins, chapitre), mais il ambitionne aussi de faire avancer la réflexion sur les normes, procédures et personnes impliqués lors d'une vacance épiscopale normande.

Mots-clés : Normandie, Angleterre, droit de régale, chapitre cathédral, Alexandre III (pape), Bayeux

Vacante bisdommen in hertogelijk en koninklijk Normandië (11e-13e eeuw)

Samenvatting

In tegenstelling tot de vacante bisdommen in middeleeuws Engeland, werden de vacante bisdommen van Normandië tijdens de hoge Middeleeuwen nog nooit grondig bestudeerd. Dit artikel poogt om deze historiografische leemte te vullen op basis van een initieel overzicht van de beschikbare verhalende, canonieke en diplomatieke bronnen. Het spitst zich toe op een klein aantal case studies, in het bijzonder het bisdom van Bayeux dat vacant verklaard werd tussen 1163 en 1165, toen verschillende actoren tussenkwamen (het pausdom, naburige bisschoppen, het kapittel). Het artikel poogt tevens om het begrip te verbeteren van de relevante normen, procedures en individuen toen het Normandisch bisdom vacant verklaard werd.

Kernwoorden: Normandië, Engeland, vorstelijk recht, kathedraalkapittel, Alexander III (paus), Bayeux

Episcopal vacancies in ducal and royal Normandy (11th-13th centuries)

Abstract

Unlike the episcopal vacancies of medieval England, those experienced by the dioceses of Normandy during the central Middle Ages have never been the subject of detailed study. This article, which is based on an initial survey of the available narrative, canonical and diplomatic sources, looks in part to fill this historiographical gap. It focuses on a handful of case studies, in particular the vacancy that took place in the diocese of Bayeux between 1163 and 1165, which saw various actors intervene (papacy, neighbouring bishops, chapter), but also aims to improve our wider understanding of the norms, procedures and individuals involved when a Norman diocese fell vacant.

Keywords : Normandy, England, regalian right, cathedral chapter, Alexander III (pope), Bayeux